



BASKET-BALL

FONDAMENTAL

1. PARTICIPATION

- 1.1. Une équipe par province et par sexe (cfr. règlement général point 8.5.2).
- 1.2. Dans tous les cas, l'équipe ne pourra comprendre qu'une minime A
- 1.3. Une équipe se compose de cinq joueur(euse)s et de maximum sept remplaçant(e)s.

2. ORGANISATION ET DUREE DES RENCONTRES

- 2.1. Les rencontres se déroulent sur une seule journée.
- 2.2. Si deux provinces (un seul match) : 2X20 minutes.
Si trois provinces (tournoi triangulaire) 2X15 minutes.
Si quatre provinces
(demi-finales, finale et consolation) : 2X15 minutes.
Si cinq provinces : poule de 3 : 1X15 minutes.
poule de 2 : 2X15 minutes.
finale : 2X15 minutes.

Tous les matches se jouent avec arrêt du chrono dans les deux dernières minutes. Un temps mort par mi-temps et par équipe est permis. Un troisième temps mort est instauré en deuxième mi-temps.

- 2.3. Exclusion du joueur après 4 fautes personnelles.
Lorsque l'équipe comptabilise 6 fautes personnelles, l'équipe adverse aura droit à partir de la 7^{ème} à 2 lancers.

3. CLASSEMENTS

- 3.1. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procédera à une prolongation de trois minutes, sans changement de terrain. Si l'égalité subsiste, il y aura une prolongation supplémentaire et le jeu continue jusqu'à ce qu'un panier soit marqué.
- 3.2. En cas d'égalité au classement, c'est le résultat du match entre les ex-æquo qui prime. Si l'égalité subsiste, le point average interviendra.

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- 4.1. Ballon n° 5, hauteur du panneau : 2 m 60.
- 4.2. Chaque équipe doit présenter obligatoirement un responsable de table.



BASKET-BALL

SECONDAIRE

1. PARTICIPATION

- 1.1. Une équipe par province, par catégorie et par sexe (cfr. règlement général point 8.5.2).
- 1.2. Une équipe se compose de cinq joueur(euse)s et de maximum sept remplaçant(e)s.

2. ORGANISATIN ET DUREE DES RENCONTRES

- 2.1. Les rencontres se déroulent sur une seule journée.
- 2.2. Si deux équipes (un seul match) : 2X20 minutes.
Si trois équipes (tournoi triangulaire) : 2X15 minutes.
Si quatre provinces
(demi-finales, finale et consolation) : 2X15 minutes.
Si cinq provinces : poule de 3 2X12 minutes.
poule de 2 2X15 minutes.
finale 2X15 minutes.
- 2.3. Un temps mort par mi-temps et par équipe est permis. Un troisième temps-mort est instauré en deuxième mi-temps. Les matches se jouent sans arrêt de chrono à l'exception des deux dernières minutes du match.
- 2.4. Si 2X20 minutes : exclusion du joueur après 5 fautes personnelles.
Lorsque l'équipe comptabilise 7 fautes personnelles, l'équipe adverse aura droit à partir de la 8^{ème} à 2 lancers.
Si 2X15 minutes : exclusion du joueur après 4 fautes personnelles.
Lorsque l'équipe comptabilise 6 fautes personnelles, l'équipe adverse aura droit à partir de la 7^{ème} à 2 lancers.
Si 2X12 minutes : exclusion du joueur après 3 fautes personnelles.
Lorsque l'équipe comptabilise 5 fautes personnelles, l'équipe adverse aura droit à partir de la 6^{ème} à 2 lancers.

3. CLASSEMENTS

- 3.1. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procédera à une prolongation de trois minutes, avec arrêt de chrono, sans changement de terrain. On procédera à une prolongation supplémentaire avec changement de côté et ainsi de suite autant que nécessaire.
- 3.2. En cas d'égalité au classement, c'est le résultat du match entre les ex-æquo qui prime. Si l'égalité subsiste, le point average interviendra.

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- 4.1. Minimes filles et garçons : ballon n°5. Cadettes/scolaires/juniores filles : ballon n°6. Cadets/scolaires/juniors garçons : ballon n°7.
- 4.2. Chaque équipe doit présenter obligatoirement un responsable de table.